

15 juin 2023 -10:08

1,09 % des fonctionnaires de l'administration fédérale se trouvent en situation de handicap

En 2022, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap (reconnu) au sein de l'administration fédérale était de 1,09 %, un chiffre qui reste plus ou moins stable par rapport à l'année précédente. Une seule organisation fédérale atteint le quota de 3 %. C'est ce qui ressort du dernier rapport d'évaluation de la Commission d'accompagnement pour le recrutement des personnes avec un handicap (CARPH), qui formule en même temps une série de recommandations.

En 2021, 1,06 % des fonctionnaires fédéraux se trouvaient en situation de handicap, contre 1,09 % l'année dernière. Même s'il y a une légère augmentation, celle-ci est plutôt symbolique. Il reste donc du pain sur la planche pour atteindre le quota de 3 % prévu au sein de l'administration fédérale (c'est-à-dire 45 organisations et institutions, dont la police fédérale). Actuellement, seul le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale atteint cet objectif de 3 %. Seize organisations ont cependant enregistré une légère augmentation.

Une nuance importante toutefois : tous les chiffres sont basés sur les déclarations volontaires des collaboratrices et collaborateurs. Cela signifie que le nombre de fonctionnaires fédéraux en situation de handicap est potentiellement sous-estimé. Il s'agit néanmoins des données les plus représentatives qui soient disponibles.

Des pas dans la bonne direction

Bien que les chiffres doivent s'améliorer, la CARPH constate quelques évolutions encourageantes. Depuis peu, les postes vacants peuvent être ouverts spécifiquement aux personnes en situation de handicap. Le SPF BOSA a élaboré ce nouveau régime et soutient d'autres organisations publiques dans sa mise en œuvre. L'organisation elle-même a déjà lancé deux sélections spécifiques, qui ont abouti au recrutement de trois membres du personnel en situation de handicap.

De plus, en matière de communication inclusive, la CARPH constate également que plusieurs mesures utiles ont été prises. Par exemple, le SPF BOSA a organisé des sessions d'information pour les associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi. Ces dernières ont reçu des explications sur les possibilités de carrière et les aménagements raisonnables des tests de sélection et des lieux de travail. Le SPF BOSA a également lancé la campagne de communication "Be Yourself", qui met l'accent sur la diversité au sein de l'administration et encourage tous les talents à postuler. La campagne a aussi été partagée avec certaines organisations d'accompagnement.

Finalement, le secrétariat de la Commission a été renforcé en 2022 et 2023 afin que cette dernière puisse désormais agir de manière plus efficace.

Des recommandations pour faire mieux

Outre l'analyse de l'état actuel de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration fédérale, la CARPH formule aussi 12 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral, destinées à faire progresser les chiffres vers le quota de 3 %.

La CARPH souhaite notamment que l'emploi des personnes en situation de handicap soit mis à l'ordre du jour de la présidence belge de l'UE en 2024, que l'impact à long terme des nouvelles initiatives de sélection soit mesuré et qu'un budget plus conséquent soit alloué au recrutement, à l'inclusion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les recommandations forment un ensemble cohérent : plus elles seront mises en œuvre, plus on avancera vers la réalisation de l'objectif de 3 % de personnel en situation de handicap.

[Lisez ici le rapport d'évaluation 2022 dans son intégralité, y compris les 12 recommandations.](#)

À propos de la CARPH

Instaurée par l'arrêté royal du 6 octobre 2005, la CARPH est chargée de remettre un rapport au gouvernement sur la situation de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique fédérale et de conseiller le gouvernement sur la politique en la matière. Elle est également chargée d'évaluer les efforts déployés par les organisations fédérales pour atteindre l'objectif des 3 % réservés au recrutement de personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien sa mission, la Commission est composée de façon paritaire de représentants et représentantes de l'autorité ainsi que des organisations syndicales. Grâce à la diversité des horizons de ses membres, la Commission a pu acquérir une expertise spécifique dans le domaine de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le SPF BOSA assure le secrétariat de la CARPH et lui apporte son soutien.

A propos du SPF BOSA

Le SPF BOSA soutient ses clients et utilisateurs et les responsables politiques dans 5 domaines d'activité : "Travailler dans la fonction publique", "Administration numérique", "Budget et comptabilité", "Marchés publics" et "Soutien stratégique". De cette manière, il contribue à la transformation vers une administration numérique efficace, accessible et orientée vers le client.

Plus d'infos sur les services fournis par le SPF BOSA en 2022 ? Lisez [le rapport annuel du SPF Stratégie Et Appui](#).

Plus d'informations

Contactez Aurélie Damster (0473/278505), porte-parole a.i. du SPF BOSA.

SPF Stratégie et Appui
WTC III
boulevard Simon Bolivar30
1000 Bruxelles
Belgique

Damster Aurélie
Porte-parole a.i. du SPF BOSA
0473/278505
aurelie.damster@bosa.fgov.be